

Achat de prestations de formation
par le GIP Corse Compétences
dans le cadre de sa mission d'appui aux politiques publiques
dans le domaine de l'emploi et de la formation

Document de consultation des entreprises

**Organisation et animation d'un séminaire à
destination des entreprises sur l'accès à
l'emploi, le maintien en emploi des « seniors »
et la transmission des compétences**

Octobre 2014



Sommaire

1. Objet de la consultation	P 3
2. Présentation du GIP Corse Compétences	P 3
3. Appel à propositions	P 4
4. Modalités particulières d'organisation	P 6
5. Modalités de règlement des prestations	P 7
6. Procédure de dépôt du dossier	P 7
7. Confidentialité	P 7
8. Responsabilité	P 8
9. Propriété intellectuelle	P 8
10. Conditions d'intervention du Fonds Social Européen (FSE)	P 8
11. Critères de jugement des offres	P 8
12. Renseignements complémentaires	P 8
Annexe 1 : Devis	P 9

1. Objet de la consultation

La présente consultation a pour objet la sélection d'un prestataire pour l'organisation et l'animation d'un séminaire à destination des entreprises afin d'identifier les freins et les leviers permettant l'accès à l'emploi des seniors, leur maintien en emploi et à l'anticipation de la transmission de leurs compétences et de leurs savoirs faire.

2. Présentation du GIP Corse Compétences

Le GIP « Corse Compétences » a pour objet de favoriser et faciliter les coopérations entre les acteurs publics et socioéconomiques régionaux intervenant dans le champ de l'activité économique, de l'emploi, de la formation et de l'insertion professionnelle en Corse. Il représente en ce sens un outil global et commun à la CTC et à l'Etat pour appuyer la conception et la mise en œuvre, souvent de concert, de leurs politiques d'intervention régionales. Il s'organise autour d'un Conseil d'Administration composé de l'Etat et de la CTC qui en assurent une présidence alternée, d'une Direction générale, d'un pôle Administration générale et de deux missions opérationnelles :

Une mission « Emploi-Formation-Insertion » qui porte et anime :

- Un Observatoire Régional Emploi Formation (OREF), producteurs de travaux statistiques et d'études centrés sur l'analyse de la relation Emploi – Formation –Insertion (évolution des emplois, qualifications et compétences sur les territoires) en appui à la conception des politiques d'intervention régionales sur ce champ ;
- Un Centre d'Animation, de ressources et d'Information sur la Formation (CARIF), chargé de construire et de diffuser, auprès des professionnels et du grand public, l'information sur l'offre de formation ; de favoriser la professionnalisation des acteurs du champ emploi, formation, insertion ; d'appuyer la mise en œuvre des politiques publiques relevant de ce même champ (lutte contre l'illettrisme, service public de l'orientation, etc.) ;
- Le Contrat d'Objectif et de Moyens pour le développement de l'apprentissage (COM Apprentissage) en région ;
- Le Plan Régional d'Insertion des Travailleurs Handicapés (PRITH) qui vise l'égalité des droits et des chances des personnes handicapées et leur non-discrimination dans le domaine de l'emploi ;
- Une mission d'appui aux acteurs du FSE, destinée à apporter un appui aux opérateurs mobilisant, ou désirant mobiliser, du Fonds Social Européen pour la mise en œuvre de projets visant à soutenir l'emploi, développer la formation et favoriser l'insertion professionnelle, notamment des publics les plus en difficulté.

Une mission « Observation Economique Régionale » qui porte et anime :

- L'Observatoire Economique de Corse, producteurs de travaux statistiques et d'études articulés autour des priorités d'observation votées par l'Assemblée de Corse à la session des 26 et 27 mai 2011 : Economie générale, Filières et Entreprises, Prix et revenus ;
- En partenariat avec la Chambre Régionale d'Economie Sociale et Solidaire (CRESS) de Corse, une mission d'observation de l'Economie Sociale et Solidaire.

Les missions du GIP « Corse Compétences », notamment via les dispositifs d'observation qu'il déploie, s'étendent à la diffusion d'une information statistique organisée sous forme de périodiques, de travaux ponctuels (notes de synthèse, bilans) et d'études thématiques auprès d'un large public composé d'institutionnels, d'opérateurs de politiques publiques et, plus largement, d'acteurs exerçant une action en lien avec le champ d'intervention couvert par le groupement.

Elles s'étendent également à la diffusion d'une connaissance sur l'offre de formation régionale via le CARIF et, de façon plus globale, à la diffusion d'une connaissance sur les actions développées par l'ensemble des outils et dispositifs du GIP « Corse Compétences ».

3. Appel à propositions

3.1 Contexte

Comme partout ailleurs, la Corse est confrontée au vieillissement démographique et les personnes âgées de 50 ans ou plus occupent une place grandissante au sein de la population.

Les seniors occupent une place importante dans l'emploi régional. Ainsi, plus d'un emploi sur quatre est occupé par une personne de plus de 50 ans (26 %). Cette part, supérieure à la moyenne nationale (24 %), place la Corse à la deuxième position des régions où les seniors sont les plus présents sur le marché du travail, derrière le Limousin.

Cette forte proportion de seniors dans l'emploi devrait continuer à augmenter au vu de la structure par âge de la population régionale. En effet, la génération du baby-boom alimente dès à présent, année après année, le contingent des plus de 50 ans. Ce « vieillissement » de la population active aura pour principale conséquence des départs à la retraite très importants ces prochaines années.

(Source : Insee)

Cette proportion grandissante des seniors en emploi pose la question de la gestion des compétences et des carrières de ce public dans l'entreprise et leur maintien en emploi ;

Les départs à la retraite des « papy boomers », qui participent en grande partie à la richesse de l'entreprise, pose la question de la transmission des compétences et des savoirs.

En effet, malgré l'évolution des technologies, les savoirs expérientiels, les savoir-agir et les savoirs de terrain sont majoritairement détenus par les seniors. Dans certains secteurs d'activités, un nombre important de salariés seniors sont porteur de savoirs dit « critiques », voire stratégiques. L'enjeu pour les entreprises est de s'assurer de la transmission de ces savoirs et de ne pas les laisser disparaître.

Le vieillissement est un phénomène qui a évidemment des conséquences sur le marché du travail, de plus dans un contexte de crise économique.

Ainsi, la demande d'emploi des seniors a fortement progressé dans l'ensemble des régions françaises, mais la situation est plus préoccupante en région Corse avec un nombre de demandeurs d'emploi âgés de 50 ans ou plus qui a presque triplé entre 2008 et 2014 et progresse à un rythme deux fois plus soutenu que dans le reste des régions françaises.

3.2 Objectifs

Identifier les freins et les leviers qui permettent :

- l'accès à l'emploi des « seniors »
- le maintien en emploi des salariés « seniors », la gestion de leurs carrières et de leurs compétences ;
- l'anticipation de la transmission des compétences et des savoirs faire détenus par les « seniors » ;

Articuler pour chaque thématique :

- l'intervention d'experts
- l'intervention d'expériences/témoignages d'entreprise
- le débat avec la salle
- la conclusion

3.3 Périmètre de compétences du prestataire

Le GIP Corse Compétences souhaite faire appel à un expert ayant les compétences requises dans les domaines suivants :

- Animation séminaire entreprise
 - Préparation de la thématique et des enjeux à faire émerger
 - Capacité à transmettre les messages pour qu'ils soient compris de tous
 - Garantie du respect de temps de parole de chacun et du temps prévu
- Management des ressources humaines
- Gestion des âges en entreprises
- Gestion prévisionnelle des emplois et des compétences (GPEC)
- Transmission des compétences et des savoirs faire
- Connaissance de l'environnement entrepreneurial et des relations avec l'entreprise

Le prestataire doit avoir une bonne connaissance de l'environnement institutionnel et socio-économique régional, des politiques publiques, du marché du travail et, autant que possible, articuler son intervention avec les actions menées dans ce domaine en région et au niveau national.

3.4 Publics destinataires

La prestation s'adresse plus particulièrement aux :

- dirigeants d'entreprise ou responsables des ressources humaines

3.5 Prestation demandée

Les parties 1 et 2 sont imposées par le commanditaire :

Partie 1 : Le séminaire débutera par une intervention d'une quinzaine de minutes de l'Observatoire régional emploi formation (OREF) sur des éléments de cadrage du marché du travail et de l'emploi des « seniors ». (Durée : 15 minutes)

Partie 2 : l'Association Régionale pour l'Amélioration des Conditions de Travail de Corse (ARACT) interviendra sur le maintien en emploi et l'adaptation au poste de travail des « seniors ». (Durée : 15 minutes)

Partie 3 : Proposition du prestataire au présent DCE (Durée 3 heures) :

Contenu et organisation :

Le prestataire devra faire une proposition de contenu et d'organisation afin d'identifier les freins et les leviers sur les thématiques suivantes :

- l'accès à l'emploi des « seniors »
- la gestion des « seniors » en entreprise (Gestion des âges, GPEC, motivation/reconnaissance, évolution de carrière/développement des compétences, formation...)
- la méthodologie et moyens utilisés pour capitaliser et transmettre les compétences et savoirs faire.

Le prestataire devra proposer :

- des experts susceptibles d'intervenir sur les différentes thématiques.
- des entreprises qui pourront témoigner de leurs expériences sur les sujets traités.

Le choix des intervenants proposé par le prestataire sera validé par le GIP Corse Compétences.

Il est demandé au prestataire de faire intervenir un syndicat de salariés national afin d'apporter un point de vue du côté des salariés.

La rémunération éventuelle des intervenants et/ou leurs frais de déplacement, hébergement et restauration feront partie intégrante de la proposition, mais pourront, après accord du GIP Corse Compétences, être pris en charge directement par lui, après conventionnement.

Le prestataire préparera en amont avec les experts et entreprises « témoins » les différentes interventions.

Le prestataire devra proposer un déroulement minuté avec :

- la(les) thématique(s) abordée(s)
- les interventions d'experts
- les témoignages d'entreprises
- les échanges avec le public.

Animation :

L'animation doit favoriser la prise de conscience et la réflexion des participants sur les problématiques liées à l'accès en emploi des seniors, la gestion des seniors en entreprise et à la transmission des compétences et des savoirs faire.

Le prestataire devra animer l'intervention d'experts, des témoignages d'entreprises et les échanges avec le public.

En fonction des questions du public et de par son expertise, le prestataire doit pouvoir interroger les interlocuteurs appropriés et/ou apporter des réponses lui-même.

Synthèse :

Le prestataire devra établir

- une synthèse des freins et des leviers identifiés sur les problématiques d'accès en emploi des seniors, de leur maintien en emploi et de la transmission des compétences et des savoirs faire qu'ils détiennent
- une synthèse des pistes d'action qui auront émergé des interventions et des échanges lors du séminaire.

3.6 Planning

Les interventions auront lieu à Ajaccio et Bastia sur une demi-journée.

Dates souhaitées : 4 décembre à Bastia de 8h30 à 14h00 (Buffet déjeunatoire de 12h30 à 14h)
 5 décembre à Ajaccio de 8h30 à 14h00 (Buffet déjeunatoire de 12h30 à 14h)

Une pause de 15 minutes est à prévoir à 10h15.

4 Modalités particulières d'organisation

4.1 Référent du prestataire

Le prestataire intervenant sera l'interlocuteur privilégié du GIP Corse Compétences.

La répartition plus précise des tâches entre le prestataire et le GIP Corse Compétences sera fixée dans la convention, support à la contractualisation.

4.2 Lieux d'exécution des prestations

Le commanditaire assurera la mise à disposition des locaux adaptés et des moyens matériels nécessaires aux interventions.

4.3 Communication sur les actions de formation

La communication globale du séminaire est assurée par le GIP Corse Compétences. (Invitation, programme...)

5. Modalités de règlement des prestations

Une convention sera établie par le GIP Corse Compétences avec le prestataire retenu.

Les factures seront réglées après constatation du service fait par le GIP Corse Compétences.

Toutes les factures émises par le prestataire devront porter la référence de ce dernier. Les factures sont à adresser à :

GIP Corse Compétences – 4, boulevard du Roi Jérôme - 20000 AJACCIO

6. Procédure de dépôt du dossier

Le prestataire devra détailler le contenu de sa prestation et le coût de l'action.

Le prestataire devra fournir les éléments suivants avant le **mercredi 22 octobre à midi** au GIP Corse Compétences - 4, boulevard du Roi Jérôme - 20000 AJACCIO, à l'attention du Directeur général :

- Le présent document daté, signé et portant la mention « lu et approuvé » ;
- Un devis daté et signé incluant l'ensemble des éléments liés à la délivrance de l'intervention (annexe 1):
 - Honoraires d'intervention
 - Les frais de déplacement,
 - L'hébergement et la restauration, } Les remboursements se feront sur les montants réels acquittés
- Les attestations fiscales et de cotisations sociales de l'organisme :
(Déclaration dûment datée et signée que le responsable a satisfait aux obligations fiscales et sociales. Il est toutefois recommandé de fournir directement, au lieu de la déclaration sur l'honneur, les attestations sociales et fiscales).
- Une attestation d'assurance établie en France pour toutes les conséquences pécuniaires de sa responsabilité civile, tant délictuelle que contractuelle.

Merci de préciser sur l'enveloppe l'objet de l'envoi : DCE (Mission d'appui aux politiques publiques dans le domaine de l'emploi et de la formation)

L'enveloppe ne devra porter aucun signe distinctif pouvant permettre d'identifier le prestataire.

7. Responsabilité

Le prestataire est responsable de l'ensemble de ses prestations jusqu'à leur livraison. En aucun cas il ne pourra se retrancher derrière la défaillance ou la faute des sous-traitants pour atténuer sa responsabilité.

8. Propriété intellectuelle

Le GIP Corse Compétences s'engage à n'utiliser ni reproduire en dehors ou au-delà de l'action les documents spécifiquement produits pour et dans le cadre du présent marché.

10. Conditions d'intervention du Fonds Social Européen (FSE)

Cette action est cofinancée par le Fonds Social Européen (FSE). Les obligations spécifiques liées à son intervention financière seront listées dans la convention.

11. Critères de jugement des offres

Chaque action sera jugée séparément et indépendamment.

Les propositions du, ou des, candidat(s) seront jugées selon les critères pondérés suivants :

Expertise dans les domaines explicités dans l'article 3.3, expérience professionnelle, bibliographie : 70% de la note finale.

Prix de la prestation : 30% de la note finale.

12. Renseignements complémentaires

Pour obtenir tous les renseignements complémentaires, les prestataires devront faire parvenir une demande écrite, au maximum 2 jours avant la date limite de remise des offres par mail à stephanie.ruault@corse-competences.fr

Merci de préciser sur l'enveloppe l'objet de l'envoi : DCE « Mission d'appui aux politiques publiques dans le domaine de l'emploi et de la formation »

L'enveloppe ne devra porter aucun signe distinctif pouvant permettre d'identifier le prestataire.

Annexe 1 : Devis

Organisme :

Coût de l'intervention	€ TTC/jour
Frais professionnels * - Frais de déplacement - Hébergement et restauration <small>* A la facturation ne pourront être prise en compte que les montants de frais réels justifiés par des documents probants accompagnés des justificatifs d'acquittement</small>	€ TTC
COUT DE L'ACTION	€ TTC
Options éventuelles	
Réunion ou session de préparation	€ TTC
Autres (préciser)	€ TTC
COUT TOTAL DE L'ACTION	€ TTC

Nom - Prénom - Fonction du signataire :

Certifié exact

Date, signature et cachet du représentant
habilité